



المديرية العامة
Direction Générale

Direction des Affaires Juridiques et Relations Internationales

Réf : DGAP/DAJRI/ 651 /2017

Alger le, 06/06/2017

CONSIGNES AUX SOUMISSIONNAIRES

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Vous avez décidé de participer à notre appel d'offre et concourir à nos différentes consultations par votre retrait de notre cahier des charges.

Votre objectif est de rassembler tous les éléments nécessaires et probants pour réussir votre soumission et faciliter ainsi la tâche à nos commissions pour l'apprécier à sa juste valeur. Pour se faire, nous vous conseillons de suivre scrupuleusement les recommandations ci-après :

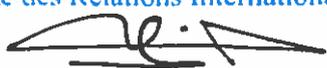
- ✓ Etudiez minutieusement le cahier des charges et ne négligez aucune de ses composantes. Les cahiers des charges, différent d'un contractant à un autre, vous devez impérativement éviter une typologie unique qui ne tiendra pas compte des exigences de chacun des contractants. Cette lecture devra être d'abord juridique ensuite administrative et surtout technique ;
- ✓ Vous devez absolument respecter la présentation des offres qui est une forme de discipline qui permet à la commission une comparaison objective des différentes soumissions. C'est pour cela que de nombreuses soumissions, pourtant intéressantes, sont rejetées pour leur forme de présentation car les procédures réglementaires l'exigent désormais ;

- ✓ Vous devez impérativement vous assurer de l'insertion des plis appropriés dans les enveloppes qui lui sont réservées : Dossier de candidature, offre technique et l'offre financière ;
- ✓ Avant de fermer les enveloppes assurez-vous que toutes les pièces exigées s'y trouvent ;
- ✓ Les lettres d'engagement devront être rigoureusement renseignées, signées et cachetées, par la personne habilitée. Aucune rature n'est permise sous peine de rejet de l'offre et c'est dommage ! Sachez que ces documents sont définis par la réglementation des marchés et se trouvent dans le cahier des charges et ne nécessitent aucun rajout éventuel ;
- ✓ Vérifiez que les pièces techniques et administratives exigées dans l'appel d'offre sont valides ;
- ✓ Sachez qu'il est d'usage que les documents exigés dans l'offre technique et qui servent à l'évaluation ne peuvent en aucun cas être demandés en complément, aussi les documents relatifs aux conditions d'éligibilité, ne peuvent pas être objet de complément, si vous oubliez de les insérer, votre offre est automatiquement rejetée ;
- ✓ Le cahier des charges tel que conçu par le contractant et qu'il vous appartient de l'insérer dans l'offre technique doit être signé et porter votre cachet en y précisant le nom et la qualité du signataire, accompagné de la mention manuscrite « lu et approuvé ». Ces mentions concernent également le projet de marché et les instructions données aux soumissionnaires ;
- ✓ Les délais des dépôts des soumissions devront impérativement respecter la date et l'heure limites. Sachez seulement qu'une offre reçue même avec une minute de retard de l'heure limite est automatiquement rejetée.

Veuillez agréer Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, nos sincères salutations



Directrice Centrale des Affaires
Juridiques & des Relations Internationales


Signé : MENNI Dalila